

**INFORMATIONS CLES POUR L'INVESTISSEUR**

Ce document fournit des informations essentielles aux investisseurs de cet OPCVM. Il ne s'agit pas d'un document promotionnel. Les informations qu'il contient vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste un investissement dans ce fonds et quels risques y sont associés. Il vous est conseillé de le lire pour décider en connaissance de cause d'investir ou non.

**FRANCE TRESOR CAPITAL**

Fonds commun de placement

ISIN : Parts C FR0000400558 Parts D: FR0000415150

Société de gestion : **BDF-GESTION****OBJECTIFS ET POLITIQUE D'INVESTISSEMENT****Classification AMF : OBLIGATIONS ET AUTRES TITRES DE CREANCES LIBELLES EN EUROS**

L'objectif du fonds est de réaliser, sur la durée de placement recommandée, une performance, nette des frais de gestion, supérieure à celle de l'indice FTSE MTS 5-7 ans France. Cet indice mesure la performance des émissions à revenus fixes de durée de vie résiduelle comprise entre 5 et 7 ans émis par l'Etat français (<http://www.ftse.com/>).

La stratégie d'investissement repose sur une gestion discrétionnaire qui s'appuie sur des anticipations de déformation ou de translation de la courbe des taux, sur une analyse du risque souverain en vue de sélectionner les titres.

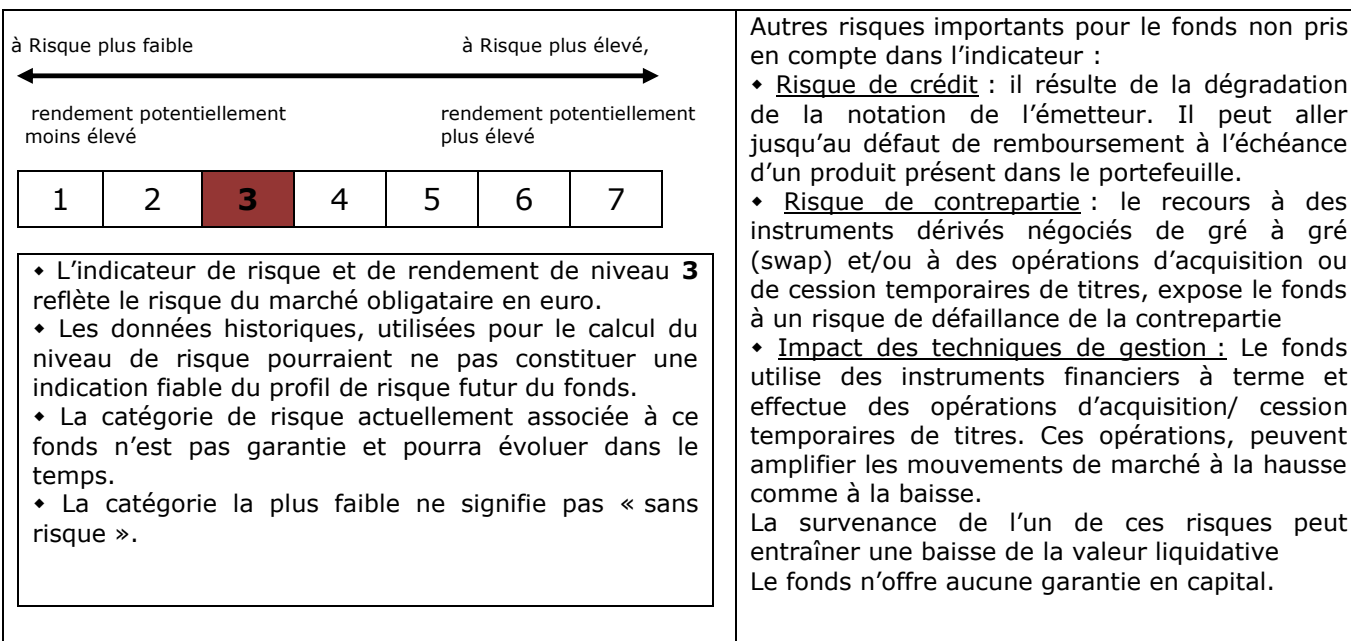
Pour atteindre l'objectif de gestion, le gestionnaire investit dans des titres de créances et des instruments du marché monétaire libellés en euro émis par des émetteurs souverains ou publics domiciliés dans l'Espace Économique Européen, hors Islande et Liechtenstein, en Suisse ou aux États-Unis. Toutes les émissions sont libellées en euro. Le fonds est investi au minimum à 50% en émissions du Trésor français.

Des contrats sur instruments financiers à terme peuvent également être utilisés à titre de couverture du portefeuille contre le risque de taux. Des contrats d'acquisitions ou de cessions temporaires peuvent être conclus. La sensibilité globale du fonds est comprise entre 2.5 et 7.

Le fonds capitalise les revenus encaissés pour les parts C et distribue les revenus pour les parts D.

Les demandes de souscriptions et de rachats sont centralisées chaque jour auprès de BNP Paribas securities Services jusqu'à 12h (11h lorsque la bourse de Paris n'est ouverte que le matin).

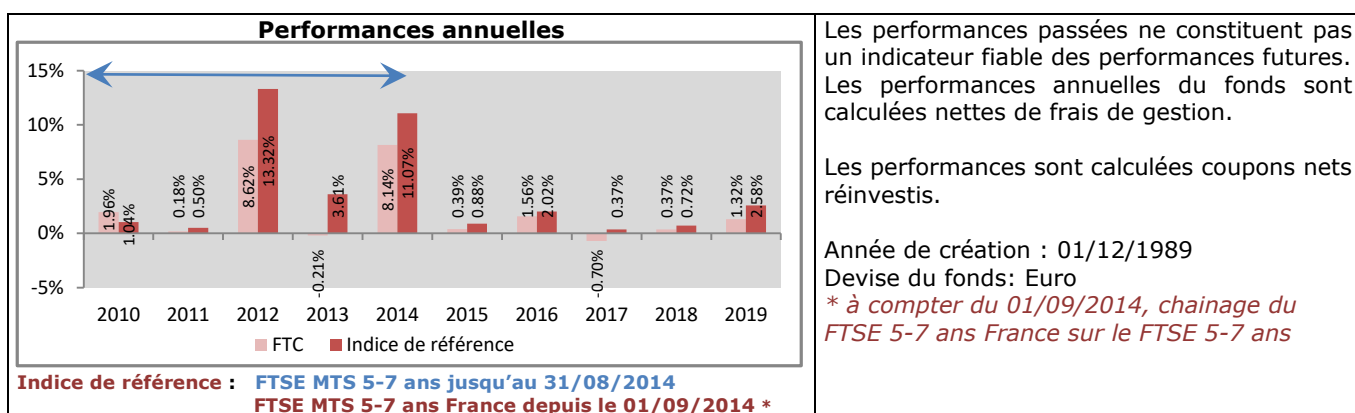
Durée de placement recommandée : supérieure à 2 ans.

**PROFIL DE RISQUE ET DE RENDEMENT****FRAIS**

Les frais et commissions acquittés servent à couvrir les coûts d'exploitation du fonds y compris les coûts de commercialisation et de distribution de parts, ces frais réduisent la croissance potentielle des investissements.

| Frais ponctuels prélevés avant ou après investissement                                                                                                                                                                                        |                        | Les frais courants ne comprennent pas les commissions de sur performance et les frais d'intermédiation excepté dans le cas de frais d'entrée et/ou de sortie payés par le fonds lorsqu'il achète ou vend des parts d'un autre véhicule de gestion collective. |
|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|------------------------|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| Frais d'entrée                                                                                                                                                                                                                                | 0.80%                  |                                                                                                                                                                                                                                                               |
| Frais de sortie                                                                                                                                                                                                                               | 0.20%                  |                                                                                                                                                                                                                                                               |
| Le pourcentage indiqué correspond au maximum pouvant être prélevé sur votre capital avant que celui-ci soit investi ou remboursé. L'investisseur peut obtenir de son conseiller ou de son distributeur le montant effectif des frais d'entrée |                        |                                                                                                                                                                                                                                                               |
| Frais prélevés par le fonds sur une année                                                                                                                                                                                                     |                        | Pour plus d'information sur les frais, il est conseillé de se reporter à la page 12 du prospectus du fonds disponible sur le site <a href="http://www.banque-france.fr/">http://www.banque-france.fr/</a>                                                     |
| Frais courants                                                                                                                                                                                                                                | 0.73% de l'actif net * |                                                                                                                                                                                                                                                               |
| Frais prélevés par le fonds dans certaines circonstances                                                                                                                                                                                      |                        |                                                                                                                                                                                                                                                               |
| Commission de surperformance                                                                                                                                                                                                                  | Néant                  | <i>*ce chiffre est fondé sur les frais de l'exercice clos. Il peut varier d'un exercice à l'autre.</i>                                                                                                                                                        |

## PERFORMANCES PASSES



## INFORMATIONS PRATIQUES

**Dépositaire :** BNP PARIBAS securities services

**Le prospectus, les rapports annuels et les derniers documents périodiques et toutes informations pratiques peuvent être obtenus auprès du promoteur du fonds** sur simple demande écrite :

**BANQUE DE FRANCE GESCCO CC99-4142 86067 POITIERS CEDEX 9**

ou sur le site <http://www.banque-france.fr/gescco/accueil.htm>

Pour toute demande d'information supplémentaire, vous pouvez poser vos questions par e-mail à l'adresse : [clientele@bdf-gestion.com](mailto:clientele@bdf-gestion.com)

**Fiscalité :** Selon votre régime fiscal, les plus-values et revenus éventuels liés à la détention de ces parts peuvent être soumis à taxation. Nous vous conseillons de vous renseigner à ce sujet auprès de votre conseiller financier.

La responsabilité de BDF-GESTION ne peut être engagée que sur la base de déclarations contenues dans le présent document qui seraient trompeuses, inexactes ou non cohérentes avec les parties correspondantes du prospectus de l'OPCVM.

Le FCP est agréé par la France et réglementé par l'Autorité des Marchés Financiers (AMF).

BDF-GESTION est agréée et réglementée par l'AMF sous le numéro n° GP97069.

Les informations contenues dans ce document sont exactes et à jour au : 15/06/2020.

### Politique de rémunération :

BDF-Gestion a adopté une politique de rémunération prônant une gestion saine des risques. Elle a été définie au regard des objectifs, des valeurs du gestionnaire et dans l'intérêt des porteurs. Le détail de la politique de rémunération de la Société de gestion est disponible gratuitement en version papier sur demande de l'investisseur auprès de BDF-Gestion.